

# AVIS POUR INFORMATION AUX CLUBS

\*\*\*\*\*

## **ARTICLE 60 : BALLONS**

- ❖ 1<sup>er</sup> l'équipe qui reçoit doit fournir obligatoirement un minimum de huit (08) ballons.
- ❖ Le club visiteur doit également fournir quatre (04) ballons qui seront mis à la disposition de l'arbitre avant le coup d'envoi.
- ❖ Si la rencontre est arrêtée définitivement pour absence de ballons, les sanctions suivantes sont appliquées.

## **PHASE ALLER CLUB RECEVANT :**

- ❖ Match perdu par pénalité.
- ❖ Défalcation de trois (03) points
- ❖ Une Amende de 5000.00 DA est infligée au club.

## **CLUBS VISITEUR DEFFALLANT**

- ❖ Match perdu par pénalité.
- ❖ Une Amende de deux (2000.00) Mille est infligée au club.

## **PHASE RETOUR CLUB RECEVANT**

- ❖ Match perdu par pénalité.
- ❖ Défalcation de six (06) points
- ❖ Une Amende de 10.000.00 DA est infligée au club.

## **CLUBS VISITEUR DEFFALLANT**

- ❖ Match perdu par pénalité.
- ❖ Une Amende de deux (5000.00) cinq Mille est infligée au club.